RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie Coutumière

Commune Haho1

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES

PCC Elaboré en	Octobre 2024
Contingences couvertes	Tempêtes/ Vents violents, Feux de végétation/Incendies Inondations.
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Septembre 2026

Sommaire

Liste des acronymes iii
Liste des tableaux iv
Liste des figures iv
Introduction 1
1 PROFIL DE LA COMMUNE 2
1.1 Cadre biophysique et administratif 2
1.1.1 Localisation et relief de la commune 2
1.1.2 Hydrographie 3
1.1.3 Climat 3
1.1.4 Végétation et faune 3
1.1.5 Sol 4
1.1.6 Organisation administrative 4
1.2 Cadre socio-économique 4
1.2.1 Évolution de la population 4
1.2.2 Activités socio-économiques 5
1.3 Cartographie des aléas 6
Alea 1 : inondations 6
Alea 2 : Tempêtes et vents violents 7
Alea 3 : Feux de végétation 7
Alea 4 : Incendies 7
Alea 5 : Conflits intercommunautaires 7
Alea 6 : Epidémies/épizooties/Epiphyties 7
2 HIÉRACHISATION DES RISQUES 8
2.1 Grille de hiérarchisation des aléas 8
2.2 Résultats de la hiérarchisation des aléas 9
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS 10
3.1 Définition des scénarii 10
3.1.1 Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents 10
3.1.2 Contingence 2 : Incendies/Feux de végétation 10
3.1.3 Contingence 3 : Inondations 11
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles 12

3.2.1 Cas de la contingence 1 : Tempêtes/vents violents 12
3.2.2 Cas de la contingence 2: Feux de végétation/Incendies 12
3.2.3 Cas de la contingence 3 : Inondations 12
4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE 14
4.1 Capacités des acteurs d'intervention 14
4.2 Hypothèses de planification 18
4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : Tempêtes/Vents violents . 18
4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : Feux de végétation/Incendie 18
4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Inondations 19
5 PLAN DE REPONSE 20
5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents 20
5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : Feux de végétation/Incendies 21
5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Inondations 22
6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE 24
7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES 24
Conclusion 25
Annexes 26
Annexe 1 : Glossaire 26
Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux Tempêtes/Vents violents 27
Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux Feux de végétation/Incendies 30
Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux Inondations 32
Annexe 5 : Liste des associations et ONG humanitaires 36

Liste des acronymes

ANAMET	: Agence Nationale de Météorologie
ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANSAT	: Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo
ARC	: Africa Risk Capacity
ASC	: Agents de Santé Communautaire
CDB	: Comité de Développement à la Base
CEET	: Compagnie d'Energie Electrique du Togo
CHP	: Centre Hospitalier préfectoral
CMS	: Centre Médico-Social
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
EPI	: Équipement de Protection Individuel
ESOP	: Entreprise de Services et Organisations des Producteurs
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
FPT	: Fourgon Pompe Tonne
HI	: Handicap International
IEC	: Information Éducation Communication
INSEED	: Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques et Démographiques
OCDI	: Organisation de la charité pour un développement intégral
ODEF	: Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
OSC	: Organisation de la Société Civile
PCC	: Plan Communal de Contingence
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PFA	: Paralysie Flasque Aigue
PL	: Poids Lourd (véhicule)
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
SNU	: Système des Nations Unies
TdE	: La Togolaise des Eaux
TVT	: Télévision togolaise
USP	: Unité de Soins Périphériques
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VL	: Véhicule Léger
VSAV	: Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
WASH	: Eau Hygiène et Assainissement

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités..... 9
Tableau 2 : Aléas retenus 9
Tableau 3 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Haho1 14

Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation et relief de la commune..... 2
Figure 2 : Carte administrative de la commune 4
Figure 3 : Carte des aléas majeurs de la commune 8
Figure 4 : Schéma de la coordination..... 25

Introduction

La région des Plateaux fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entrainent de plus en plus d'évènements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, épidémies/épizooties, accidents de la circulation, risques liés au transport de matières dangereuses, érosions du sol, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. Par exemple la commune a enregistré respectivement 2000, 122, 321 sinistrés en 2021, 2022 et 2023. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à cette situation, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification d'une préparation et réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Haho1 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scenarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : La commune Haho1 est l'une des quatre communes de la préfecture de Haho avec une superficie de 1014 km^2. Elle est située à environ 65 Km de la ville d'Atakpamé. Haho1 se situe entre 6°44'24,76" et 7°2'23,35" de latitude nord et 0°53'11,08" et 1°26'10,97" de longitude Est et est limitée au nord par la commune Haho 3, au nord-est par la commune Haho 2, au sud-est par la préfecture de Yoto, au sud-ouest par la préfecture de Zio et à l'ouest par les préfectures Agou et Kpélé. Le chef-lieu de la commune est la ville de Notsè qui est également le chef-lieu de la préfecture de Haho.

Relief : Le relief de la commune Haho 1 est essentiellement constitué d'une plaine drainée par un dense réseau de cours d'eau.

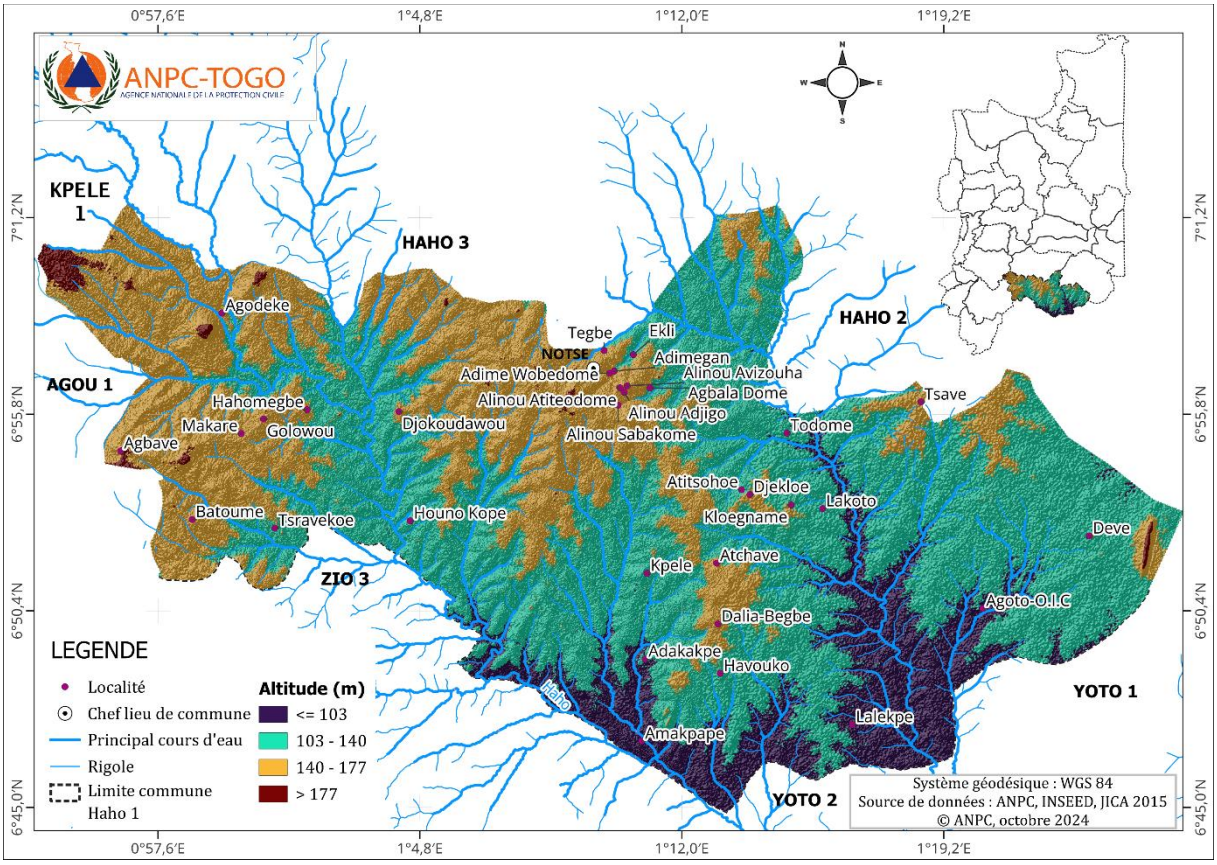

Figure 1 : Carte de localisation et relief de la commune

1.1.2 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune est constitué par les rivières Haho à l'Ouest et Yoto à l'Est avec leurs affluents. La faiblesse globale des altitudes, la présence d'un réseau hydrographique dense ainsi que l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement favorisent une érosion différentielle de la surface du sol dont le corollaire est l'existence de zones à risques particulier.

En dehors des cours d'eau, la commune dispose de certaines retenues d'eau non aménagées. En ce qui concerne les eaux souterraines, on note que la nappe phréatique peut atteindre jusqu'à 100 mètres de profondeur.

1.1.3 Climat

La commune jouit d'un climat tropical de type guinéen caractérisé par deux (02) saisons sèches et deux (02) saisons humides de durées inégales : une grande saison de pluies couvrant la période de mi-mars à mi-juillet avec un maximum de pluie en juin, une petite saison sèche de mi-juillet à mi-août, une petite saison pluvieuse de mi-août à mi-novembre et une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars écologiquement sèche qui n'est pas propice au cycle végétatif des plantes et aux cultures pluviales. Toutefois, avec les effets du changement climatique cette répartition saisonnière peut connaitre des perturbations.

Les températures moyennes varient entre 23°C et 27°C. Le mois le plus chaud de l'année est février (autour de 34°C) et celui le plus froid est août (environ 19°C). L'humidité relative est élevée au cours de la saison pluvieuse et surtout pendant la mousson où l'air est frais et plus humide et faible durant l'harmattan lors de la saison sèche où l'air est frais et plus sec.

1.1.4 Végétation et faune

La commune Haho1 se situe dans une zone caractérisée par la présence d'une mosaïque de forêts et des savanes. La végétation est composée d'une savane arborée et quelques forêts classées comme la réserve de Togodo, les forêts d'Amakpapé et de Haho Baloé. Elle dispose d'une biodiversité et d'une faune abondante et variée. Cependant, la pression démographique a eu une incidence sur le couvert végétal qui s'est fortement dégradé. On constate la disparition de certaines espèces suite aux chasses non contrôlées, la transhumance et l'utilisation abusive des pesticides.

1.1.5 Sol

La commune Haho1 dispose de quatre (04) types de sol : les sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétions et cuirasses ; les sols ferrugineux tropicaux hydromorphes, les sols faiblement ferralitiques, les vertisols et para vertisols.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Haho1 est composée de quatre (04) cantons (Notsè, Hahomégbe, Dalia et Atchavé) et de 114 villages.

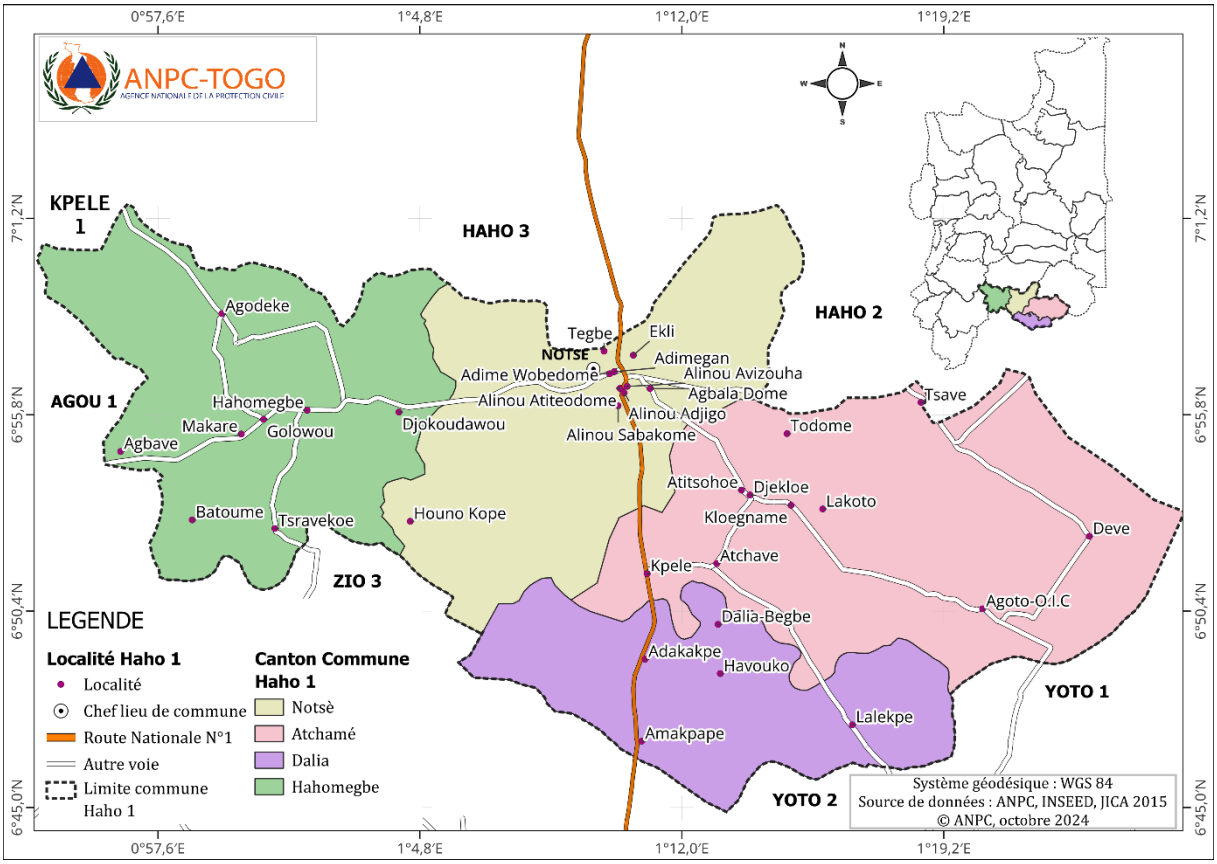

Figure 2 : Carte administrative de la commune

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune Haho1 a connu une évolution rapide depuis le quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4). De 99 871 habitants en 2010 elle est passée à 119 929 en 2022 soit une augmentation de 20 058 personnes. Cette population est majoritairement rurale et seul 41% vit en milieu urbain. Son taux d'accroissement annuel moyen est de 2,3% selon les données du RGPH5.

Densité et répartition spatiale de la population : La densité brute de peuplement de la commune Haho1 est estimée à 130,1 habitants au km^2 en 2022 sur la base des projections selon le RGPH5.

Composition par sexe et par âge : La population de la commune Haho1 est composée de 59 168 hommes, soit 49,3% et 60 761 femmes, soit 50,7%. La population majoritairement jeune est peuplée de diverses ethnies : Ewé, Mina, Ouatchi, Adja, Akposso, Fon, Ana, Kabyè, Tém, Losso, Lamba, Moba, Peuhl, Tchokossi. En plus de ces ethnies, on retrouve les Ashantis, les Nagos, les Yoroubas, les Zerma, les Haoussa, les Ibo, etc.

Structures traditionnelles : L'organisation sociale dans la commune Haho1 est faite autour de la chefferie traditionnelle qui est structurée de la façon suivante : le chef « Togbuigan » ou chef canton, les notables « Tsami, Tsamigan », le chef de terre ou fondateur de la cité « Duto », le diffuseur d'informations ou gongonneur « Gapola » et les sages. Tous veillent à l'harmonie et à la cohésion sociale et disposent d'un pouvoir d'arbitrage et de conciliation.

Litiges : Les conflits qu'on rencontre sont souvent liés à l'exploitation des terres de cultures et d'habitation, à la transhumance, aux rapports sociaux et aux activités économiques. Pour la résolution des litiges, la population met l'accent sur le rôle déterminant de la chefferie traditionnelle. Par ailleurs il existe une commission domaniale qui constitue l'organe local de règlement des litiges fonciers. Toutefois, la justice demeure la voie légale pour le règlement des litiges.

Mouvements migratoires : La commune connait des mouvements migratoires avec des taux variés selon la période et la localité. Les jeunes migrent des villages, vers la ville de Notsè, les préfectures voisines et les pays voisins notamment la Côte d'ivoire, Ghana, Burkina Faso

1.2.2 Activités socio-économiques

Les principales activités économiques de la commune sont : L'agriculture, le commerce, l'artisanat, le maraîchage, l'élevage, l'industrie et le transport.

Production agricole : L'agriculture occupe plus de 72 % de la population active et est essentiellement basée sur la production vivrière, les cultures de rente et les plantations. La proportion de la main d'œuvre féminine dans le secteur agricole dans la commune est importante.

La production animale : Elle se caractérise par l'élevage des volailles et petits ruminants. La capacité de production animale peine à couvrir les besoins de la commune et la population fait souvent recours à l'importation de produits surgelés surtout pour la volaille.

Production artisanale : Le secteur artisanal regroupe la boulangerie, la maçonnerie, la menuiserie à bois, la mécanique à 2 roues, l'électronique, la soudure à l'arc, la couture, la coiffure, le tissage, la forge, la cordonnerie, la photographie, la plomberie, l'électricité bâtiment, la tapisserie, la poterie et l'électricité auto. Cependant, il souffre d'une absence de valorisation de ses produits et manque de réelles initiatives entrepreneuriales.

Commerce : Les activités commerciales sont concentrées au centre de la ville le long de la route nationale n°1 reliant le sud au nord du Togo et des routes nationales N°6 et 9 reliant Notsé aux frontières du Ghana et du Bénin en passant respectivement par Kpalimé et Tohoun.

La production industrielle : est orientée vers la transformation des produits de rente (coton, soja) et des produits agricoles. Les usines de transformation entre autres : la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), la société NOVATEX, SOJANYO, SAM Togo, ARE Togo, AVI Sarl, ESOP Riz, usine de recyclage et d'assemblage des motos léopard, unité de transformation du manioc etc. Outre ces unités de transformation, on note l'existence de carrières informelles de sable et de latérite à Agbévé et Mélia.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : inondations

Les inondations au niveau de la commune sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période allant souvent de mi-mars à mi-juillet pour la grande saison des pluies et mi-août à mi-novembre pour la petite saison, à l'occupation anarchique des espaces, à l'insuffisance des ouvrages d'assainissements et à l'envasement des ruisseaux conduisant à leur débordement.

En 2023, la commune a enregistré de grandes pluies diluviennes accompagnées de vents violents occasionnant d'importants dégâts matériels (infrastructures, cultures, habitations, etc.), des blessés et des pertes en vies humaines. Au total, on dénombre 20.375 ha de cultures dévastées.

Alea 2 : Tempêtes et vents violents

Les vents violents souvent fréquents, sont accompagnés de pluies ; ils arrivent avec une vitesse de 100 à 115 Km/h. Ces vents arrachent tout sur leur passage et sont à l'origine des décoiffements des toits, destruction des habitations, des infrastructures socio collectives et des cultures. En 2023, la commune a enregistré des vents violents qui ont endommagés 118 habitations et 02 infrastructures socio-collectives.

Alea 3 : Feux de végétation

Les feux de végétation sont souvent causés par les mauvaises pratiques agricoles, la chasse, les actes criminels et l'incivisme. Ils constituent un frein à la conservation, à la régénération, et au développement des écosystèmes forestiers, à la conservation des sols et à la production agricole de la commune.

Alea 4 : Incendies

Le stockage et la vente illicite des produits inflammables, les court- circuits dans la commune sont des facteurs aggravant les risques d'incendies. Il existe aussi des incendies d'origine électrique. (En 2022, il y eu 20 habitations endommagées).

Alea 5 : Conflits intercommunautaires

Les litiges fonciers, le non-respect de la période et des couloirs de transhumance, la sédentarisation de certains transhumants, engendrent des conflits entre agriculteurs et éleveurs causant d'énormes dégâts sur le plan social, environnemental et économique.

Alea 6 : Epidémies/épizooties/Epiphyties

La commune enregistre des séries de suspicions de maladies à potentiel épidémique telles que : la rougeole, la paralysie flasque aigue (PFA), la dengue, le choléra, la diarrhée rouge, la pneumonie, la méningite, le syndrome grippale, l'infection respiratoire aiguë sévère (IRAS), la rage (01 cas suspect suivi de décès en 2023), la fièvre typhoïde, la coqueluche, le charbon humain et la fièvre jaune. Elle a enregistré aussi des cas de Corona Virus (COVID-19) depuis 2020.

L'existence des épizooties de charbon bactéridien, de peste porcine africaine et des petits ruminants, de pseudo-peste aviaire ainsi que des épiphyties de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population.

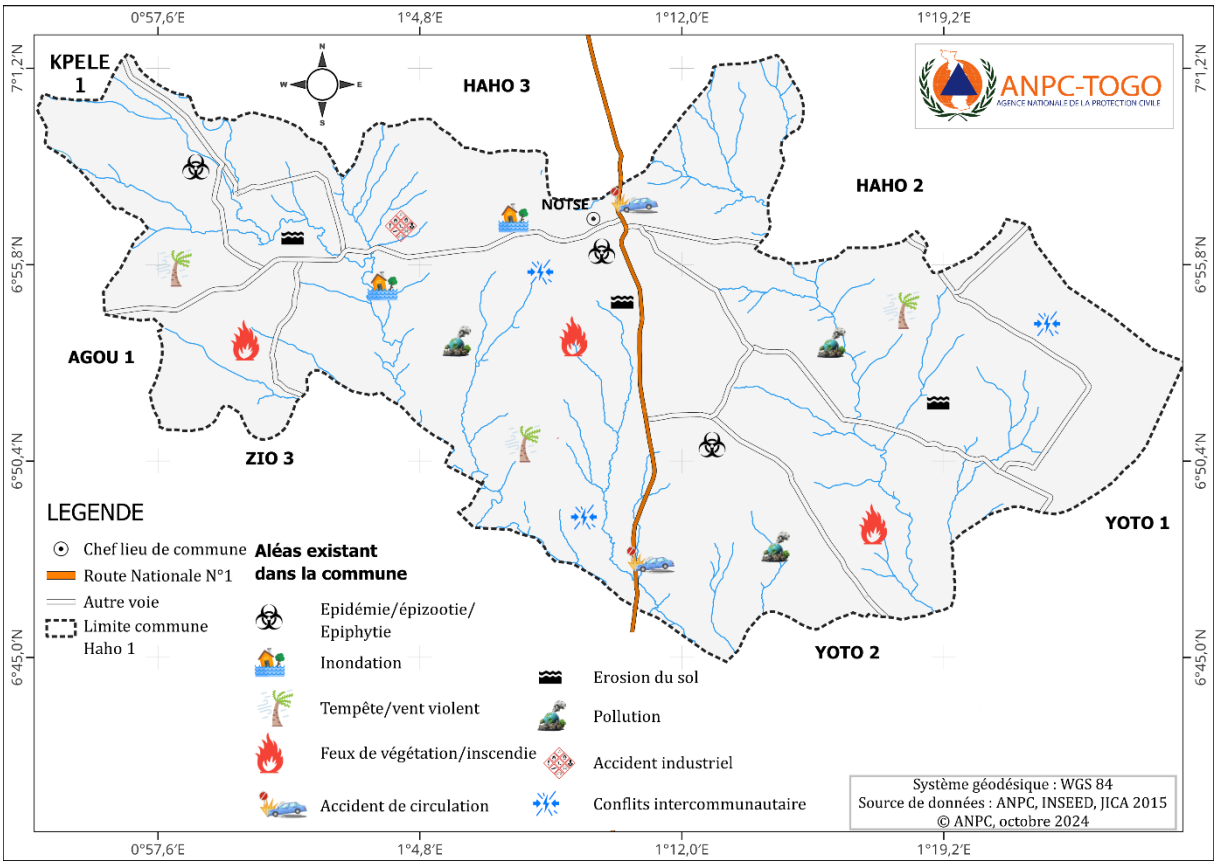

Figure 3 : Carte des aléas majeurs de la commune

2 HIÉRACHISATION DES RISQUES

2.1 Grille de hiérarchisation des aléas

Selon la cartographie des aléas, les majeurs identifiés actuellement sont les suivants : Inondations, feux de végétation, incendie, Épidémies/Épizooties/épiphyties, Sécheresse/Crise alimentaire, Tempêtes/Vents violents et conflits intercommunautaires.

La méthode d'hiérarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : Sévérité = Probabilité x Impact.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles parmi la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité	Impact	Sévérité	Rang
Conflits Intercommunautaires	1	1	1	5
Débordement de la crise du sahel	1	1	1	5
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	1	2	2	3
Feux de végétation/Incendies	3	1	3	2
Inondations	1	1	1	3
Sècheresse	1	1	1	5
Tempêtes/Vents Violents	3	1	3	1

2.2 Résultats de la hiérarchisation des aléas

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : Tempêtes/Vents violents, Incendies/Feux de végétation et Inondation (Tableau 2).

Tableau 2 : Aléas retenus

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Tempêtes/Vents Violents	3	1	3	1
Feux de végétation/Incendies	3	1	3	2
Inondations	1	1	1	3

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des vents violents n'entrainant pas de dégâts.
Cas probable	Quelques localités de la commune connaissent des vents violents. Ces vents occasionnent des dégâts tels que le décoiffement de quelques maisons et édifices, renversement des arbres, des poteaux électriques sur les voies, destruction de cultures, des blessés graves et des sans-abris.
Pire cas	Toute la commune est touchée par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la destruction des maisons, des récoltes, des animaux, des infrastructures socio-collectives et économiques, notamment les écoles, les hôtels, les marchés, les unités de production, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques et les routes. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cents (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. **Amplitude** : 40 % du territoire de la commune Haho1 **Localisation** : Tout le territoire communal.

3.1.2 Contingence 2 : Incendies/Feux de végétation

Meilleur cas	Les cantons de la commune Haho1 connaissent des feux de végétation et d'incendie n'entrainant pas de dégâts considérables.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent certains dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation, des blessés légers et des sans-abris.
Pire cas	Toute la commune a été touchée par les feux de végétations/incendies

	occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. On note la destruction des récoltes, champs, plantations, des stocks alimentaires, des infrastructures socio- économiques et collectives (les écoles, les marchés, etc.), les maisons d'habitation, les hôtels, les unités de production, autres édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques. On enregistre plus de cent (100) blessés graves, cinq (5) morts et plusieurs centaines de sans-abris, des milliers de déplacés exposés aux risques d'épidémie, des maladies pulmonaires et à l'insécurité alimentaire. **Amplitude** : 35 % du territoire communal **Localisation** : Tous les cantons de la commune.

3.1.3 Contingence 3 : Inondations

Meilleur cas	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies régulières qui n'occasionnent aucun dégât matériel ni de perte en vies humaines.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des pluies entrainant des inondations. Ces inondations occasionnent quelques sinistrés et dégâts tels que l'écroulement des maisons et édifices, destruction de cultures, érosion et submersion de certaines voies perturbant ainsi les activités socio-économiques.
Pire cas	Toute la commune est touchée par des inondations, occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement on note la destruction des maisons, des récoltes, des animaux, des infrastructures socio-collectives et économiques notamment les écoles, les marchés, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques, électriques et les routes. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une centaine de blessés graves, une dizaine de morts et de disparus et huit cent (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cent (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. **Amplitude** : 30 % du territoire de la commune Haho1 **Localisation** : Tout le territoire communal.

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : Tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Assombrissement de la nature en pleine journée, grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité, tonnerre et éclairs, variation brusque de la température ambiante, vitesse des vents supérieure ou égale à 80km / h	Perte en vies humaines, Plusieurs personnes sans-abris, Pollution d'eau et de l'air, Chute des arbres Destruction des infrastructures, Déplacement des populations, Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.) Encombrement des axes routiers, Accidents de la voie publique (AVP) Perturbation des réseaux électrique Perturbation des services et écoles, Destruction des récoltes et des champs, Famine Perte des animaux, Pertes économiques, Déclenchement et aggravation des incendies.

3.2.2 Cas de la contingence 2: Feux de végétation/Incendies

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Feux de chasse Feux de récolte de miel sauvage Feux pastoraux de renouvellement de pâturage Feux d'aménagement du territoire Feux rituels ou cultuels Feux criminels Feux accidentels	Pertes économiques Pertes en vies humaines et animales Erosion de la diversité biologique Chute des productions agricoles et famine Ralentissement des activités économiques Destruction des habitations Disparition des espèces animales et végétales

3.2.3 Cas de la contingence 3 : Inondations

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Pluies diluviennes, débordement des cours d'eau.	Pertes en vies humaines, destruction des cultures, des récoltes et disparition/mort d'animaux domestiques, risque de morsure de serpents dans les eaux ; destruction des habitations, effondrement d'infrastructures socio-collectives, déplacement de populations, enclavement de plusieurs localités, risque élevé d'épidémies (paludisme, cholera, dengue etc.).

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

Tableau 3 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Haho1

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôles et responsabilités
Mairie	Notsè	- Conseil Communal (19) - Personnels (49) : - Personnel technique (38) - Personnel d'appui (11)	04 VL dont 1 en mauvais état, 06 motos tout terrain, petits outillages de travaux publics, chargeur (01), véhicule Benne (01), magasin de stockage (01)	Coordonner toutes les actions de préparation et de réponse aux situations d'urgence (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, etc.)
ANPC	Notsè	Personnels (12) : - Chef et adjoint (02) - Cadres (10)	01 VL, 01 moto tout terrain, stock de non vivres, gilets de sauvetage, tentes,	Gestion des situations d'urgence et de catastrophes (évaluation rapide post catastrophes et assistance humanitaire, rapports d'activités, IEC, etc.).
Action sociale	Notsè	Personnels (03) : - DP - ANVT (01) - Secrétariat : 01	01 moto	Assistance humanitaire, évaluation, rédaction des rapports.
Eau et assainissement (DRP, TdE)	Atakpamé/Notsè	Agents formants (x) Personnel de la TdE (14) Collecteurs de données (x)	Adduction TdE dans le canton de Notsè Poste d'eau autonome (04), forages (106)	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population IEC sur l'ingénierie sociale autour des

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôles et responsabilités
			VL (01) Motos (01) Balises d'alerte précoce (x) Limnimètres (x)	points d'eau Prévision des crues des cours d'eau Collecte de données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel (112), Médecins (11), Assistants médicaux (15), Infirmiers (35), Sage-femmes (24), Aides-soignants (30) THA (07)	Établissements de santé publics (11), Établissements de santé privés (03) Établissements de santé confessionnels (01), DPS Haho, Hôpital de district, CMS, USP, CPUS, centres de santé privés confessionnels, Blocs de latrines (980) en milieu scolaire, VL (01) Ambulances (02), Motos (12), Stocks de produits de soin	Prise en charge, surveillance épidémiologique, WASH, PEV Les centres de santé peuvent servir de sites d'accueil
Agriculture	Notsè	DP Agri(01) Cadres (03) Contractuel (01)	VL (01) Motos (03) Matériels agricoles (00)	S'assurer de la politique agricole définie par le ministère
		ICAT (20) : - Chef d'agence - Chauffeur (01) - CTGEA (18)	VL (01) Motos (10)	Assurer l'appui-conseils aux producteurs selon la politique définie par le ministère, ……. ;
Environnement	Notsè	- DP (Agents forestiers (x05)	VL (00) Motos tout terrain (01)	Assurer la protection et la conservation ds réserves et des ilots forestiers.
ODEF	Notsè	DR Cadres (03) Chauffeur (01)	VL (01) Motos (00)	Assurer l'exploitation forestière et la protection des écosystèmes forestiers.
Éducation	Tous les cantons	Personnel Administratif (23)	Établissements scolaires (33) ES dotés des sanitaires, eau et	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôles et responsabilités
		Enseignants (1457)	éclairages VL Motos	curricula scolaires Les ES peuvent servir de sites d'accueil
Travaux publics/Pistes rurales	Notsè	Chef service Cadres techniciens	VL Motos Camions, Chargeurs, Pelles hydrauliques etc.	Construction et entretien des routes et pistes rurales …….
Transport (ANAMET)	Kpédomé	Chef d'antenne (01) Collecteurs de données (02	Stations météos (01) Pluviomètres (01) VL (00) Motos (01)	Prévision météorologique (saisonnière, mensuelle, hebdomadaire et journalière) Prévision agro météorologique Collecte des données pour le SAP.
Mine et énergie	Atakpamé Tous les cantons	DR Cadres techniques Chef d'agence CEET Cadres techniques CEET Cadres techniques carrières	VL Motos Groupes électrogènes Plaques solaires Camions, Tricycles, Petits outillages	Assurer la fourniture en énergie électrique Assurer la fourniture en matériaux de construction (sable, graviers), etc.
Corps des sapeurs-pompiers (CSP)	Atakpamé	Officiers (02) Sous-officiers et Hommes de rang (42)	VL (00), Motos (00), VSAV (02), FPT (03) Motos pompes (02) Matériels de désincarcération (02), etc.	Secours et sauvetages des personnes et de leurs biens Prévention et Gestion des incendies, Participation à la délivrance du permis de construire etc.
FDS	Tous les cantons	Gendarmes (120)	PL (01), VL (02), Motos (07)	Assurer la sécurité des personnes et des biens Définition d'un périmètre de sécurité Escorte, identification et rédaction des rapports et PV
		Policiers (33)	PL (00), VL (01), Motos (02)	
		DSR (17)	PL (00), VL (00), Motos (00)	Régulation de la circulation, contrôle et surveillance, sensibilisation.
		3°RI (10)	PL (00), VL (01), Motos (01)	Patrouille, identification et contrôle de zone

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôles et responsabilités
Médias et Télécommunications	Notsè	Personnel : Radios Novissi (10), radio moisson finale (09) ATOP (02) Presse en ligne (02)	Togocom, moov Moto Radios (04) Moto ATOP (1) Moto Presse en ligne (00) VL (00)	Diffusion de l'information Éducation civique Assurer la couverture du réseau téléphonique et internet
OTR/IMPÖTS	Notsè	Personnel (06)	VL (01) Motos (01)	Collecte des taxes, impôts et des droits de douanes
DOUANES	Notsè	Douaniers (06)	VL (00) Motos (01)	Contrôle et surveillance
Croix rouge togolaise (CRT)	Notsè	Volontaires (36)	VL (00) Motos (00) Kits de premiers secours (01) Balises communautaires (01)	Assurer les premiers secours Collecte de données pour le SAP communautaire ; Sensibilisation et Formation en premier secours.
OSC	Notsè	ONG Associations	VL (00) Motos Petits outillages	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires Contrôle citoyen de l'action publique IEC
Secteur privé	Notsè	Personnel AVI Sarl (32) ESOP Riz (09)	Institutions financières, AVI Sarl (Tricycle 04, Moto 15, VL 03), SAM Togo, NSCT, ESOP riz (VL 01, Moto 02), Hôtel Royaume Faustina, Hôtel Haho, Vie hôtel, Hôtel le Rocher, Hôtel le monde, etc) Stations-services Camions VL Motos	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : Tempêtes/Vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sans-abris sont accueillis et installés dans des familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; manque d'eau potable et d'électricité, insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire la réquisition des infrastructures (écoles, églises, mosquées, terrains publics…), sensibiliser les familles, aménager les sites d'accueil et construire les tentes ; approvisionner en eau potable les sinistrés, mobiliser les ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/ Inaccessibilité de la zone/Insécurité.	Installer les postes de soins mobiles/aménager les voies/ Renforcer la présence des FDS.
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels.	Mobiliser les ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) et les matériels.
Les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobiliser les ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobiliser les ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Installer, équiper les salles de classes mobiles et recruter du personnel enseignant.

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : Feux de végétation/Incendie

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les déplacés sont accueillis et installés sur les sites d'accueil sécurisés.	Inexistence des sites d'accueil, risque d'insécurité sur les terrains publics, insuffisance de moyens financiers et matériels. Insuffisance du personnel des travailleurs sociaux	Aménager les sites d'accueil ; mobiliser les ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora). Renforcement de la présence des travailleurs sociaux
Les blessés sont pris en charge à temps.	Insuffisance de moyens de transports des blessés/ Inaccessibilité de la zone/Insécurité.	Alerter les sapeurs-pompiers Evacuer les blessés graves Installer des postes médicaux avancés
Les déplacés sont assistés en vivres et non vivres et	Insuffisance de vivres et non vivres et d'eau	Mobilisation des ressources internes et externes fonds de l'Etat, de la

approvisionnés en eau potable.	potable Insuffisance de moyens financiers et matériels.	commune, des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les victimes sont assistées pour la réhabilitation des habitations	Insuffisance de ressources humaines en matière d'évaluation des dommages. Insuffisance de moyens financiers	Recourir à l'ANPC et tous les acteurs concernés pour les évaluations rapides Mobiliser les ressources internes et externes (fonds de l'Etat, de la commune, des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobiliser les ressources internes et externes (fonds de l'Etat, de la commune, des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement le personnel enseignant.
Les populations sont sensibilisées sur le calendrier de gestion des feux de végétations.	Non-respect du calendrier des feux précoce	Organiser des campagnes de sensibilisation sur la règlementation en matière de la gestion des feux de végétation

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Inondations

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio-collectives, sensibiliser les familles, aménager les sites d'accueil ; faire un appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora.
Les décédés sont enterrés dignement et leurs familles accompagnées.	Non accès de la famille à la dépouille/corps	Assurer la prise en charge psycho sociale des familles
Les sinistrés reçoivent la prise en charge psycho sociale	Insuffisance des ressources humaines qualifiées	Recruter le personnel spécialisé Renforcer les capacités du personnel existant
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de transport, inaccessibilité de la zone et insécurité.	Installer des postes de soins mobiles, aménager les voies et renforcer la présence des FDS
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de ressources humaines, financières et matériels	Mobiliser des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les enfants sinistrés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobiliser des ressources internes (gouvernement, mairie, ONG locales et secteur privé) et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installer, équiper les salles de classes mobiles et recruter du personnel enseignant.

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des sources sécuritaires et des autorités locales.	
b. Objectifs pour 500 ménages	
Reloger les sans-abris ; Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées	
c. Coordination	
Acteurs	**Activités**
Maire, ANPC	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
Mairie, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, les mairies sœurs, Organisations villageoises, OSC, la CRT et les PTF.	Assister et mettre en sécurité les sinistrés, Collecter, analyser et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées, Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, Sécuriser et protéger les zones et les personnes affectées.
e. Evaluation	
Acteurs	**Activités**
Acteurs de la plateforme communale RRC.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
Logistiques du groupement de la gendarmerie, de la police ; Logistiques des Sapeurs-pompiers ; Logistiques de l'ANPC ; Logistiques de la Mairie Logistiques des différentes directions préfectorales ;	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.

Logistiques des comités de base, des OSC et des privés.		
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, de la Commune, des OSC et des Privés	Créer un fonds d'aide aux urgences	
h. **Ressources externes**		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des réunions de crise et d'appel de fonds ; Organiser des tables rondes pour mobiliser les ressources.	
i. **Responsabilités de l'évaluation de la contingence**		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	**Partenaires /Participants**	**Rapportage (Qui ?)**
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts (48 heures).	ANPC, Directions préfectorales, Croix-Rouge, les PTF présents dans la localité, les élus locaux et l'administration communale, les OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairie, ANPC, Directions préfectorales, Croix-Rouge, PTF, OSC, etc.	Mairie

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : Feux de végétation/Incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales.	
b. Objectifs (pour **100 ménages et infrastructures socio-collectives**)	
Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; Aménager les voies d'accès alternatives Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	**Activités**
Maire	Assure la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
ANPC, CSP, FDS Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, la mairie, Chefferie traditionnelle, Organisations villageoises, SNU, ONGs/OSC.	Assurer le secours et sauvetage ; Collecter, analyser et diffuser les données ; Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes

	affectées ; Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	**Activités**
Mairie, ANPC, Action Sociale, Santé, agriculture, travaux publics/Pistes rurales, Environnement, CRT, OSC, …	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
Logistique de la mairie Logistique du groupement de la gendarmerie et de la police Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC Logistique des différentes Directions Régionales. Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	Création de fonds d'aide aux urgences
h. Ressources externes	
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora,	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences

i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	**Partenaires /Participants**	**Rapportage**
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Commune, ANPC, Action sociale, Environnement Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la commune, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Commune, DP, ANPC, Action sociale, ANAMET, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Inondations

a. **Déclaration de l'urgence**
L'urgence est déclarée par le Maire sur la base des informations reçues des sources sécuritaires et des autorités locales.
b. **Objectifs** (pour **1 000** ménages et infrastructures socio-collectives)
Alerter la population de la menace, Secourir les populations en situation d'urgence, Apporter une assistance humanitaire aux victimes (vivres et biens non alimentaires, abris, éducation, assistance médicale, psycho-sociale, etc…), Protéger les personnes et leurs biens,

Renforcer les moyens de production des personnes affectées Assurer les besoins en WASH des sinistrés.	
c. Coordination	
Acteurs	**Activités**
Maire	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse humanitaire
d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
Défense et sécurité, ANPC, PURS, ANADEB, Agriculture, Santé, Education, Action Sociale/CNAR, Eau et Assainissement ; CIPLEV, Travaux publics, Urbanisme, SNU, OSC (REFED, CRT, Plan International, HI, syndicats etc.), Volontaires de protection civile, comités d'alertes précoces	· Sauver et secourir les victimes, · Apporter une réponse humanitaire (abris, alimentation, éducation, intrants, eau potable, prise en charge médicale etc.) · Collecter, analyser et diffuser les données, · Etablir la documentation et le statut des réfugiés, · Mobiliser les ressources internes et externes, · Renforcer les infrastructures socio collectives de base ; · Sensibiliser les populations sur la cohésion sociale et l'extrémisme violent, · Renforcer les structures étatiques et communautaires, · Protéger les couches vulnérables (enfant non accompagné, enfant soldat, personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes enceintes) ; · Lutter contre les VBG/exploitation et abus sexuels ; · Développer les mécanismes d'accompagnement psycho-sociaux.
e. EVALUATION	
Acteurs	**Activités**
Acteurs de la plateforme RRC, OSC et PTF	Evaluer les dégâts, les dommages, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Les agents des services techniques et institutions concernés, Organisations villageoises, SNU, CRT, OSC, Plan international, HI, OCDI, etc.	
Ressources Matérielles	
Logistiques des différentes Directions préfectorales, des FDS, de l'opération Koundjouaré, de PURS Logistiques des autres acteurs humanitaires (OSC, PTF, privés etc.)	Moyens à disponibiliser avec le concours du Maire.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Fonds du gouvernement, Fonds du secteur privé, Ressources de la société civile, Ressources de la commune, Dons et legs	Création d'un fond d'aide aux urgences
h. Ressources externes	
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Plaidoyer auprès des PTF pour la sollicitation des ressources, Organiser des tables rondes des bailleurs
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence	

Types requis d'évaluation	**Partenaires /Participants**	**Rapportage**

rapide des besoins		(Qui ?)
Evaluation rapide post-catastrophes à partir du constat des afflux des déplacés et/ou des attaques (24 heures)	Commune, ANPC, Action Sociale/CNAR, Santé, WASH, FDS, CRT.	Maire
Collecte des données pour le ciblage des besoins spécifiques des PDI, des réfugiés et populations hôtes	Commune, ANPC, Action Sociale/ CNAR, Agriculture, Santé, WASH, FDS, CRT.	Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir, Tempêtes/Vents violents, Feux de végétations et Inondations.

N°	Intitulés	Tempêtes/Vents violents	Feux de végétation/Incendies	Inondations	TOTAL
1	**Préparation**	66 775 000	433 500 000	177 400 000	**677 675 000**
2	**Réponse**	34 000 000	45 800 000	34 300 000	**114 100 000**
3	**Relèvement**	26 200 000	52 000 000	39 320 000	**117 520 000**
TOTAL		**126 975 000**	**531 300 000**	**251 020 000**	**909 295 000**

Le coût total du Plan de Contingence 2024-2026 de la commune Haho1 s'élève à **Neuf cent neuf millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante** (**954 759 750**) FCFA.

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.

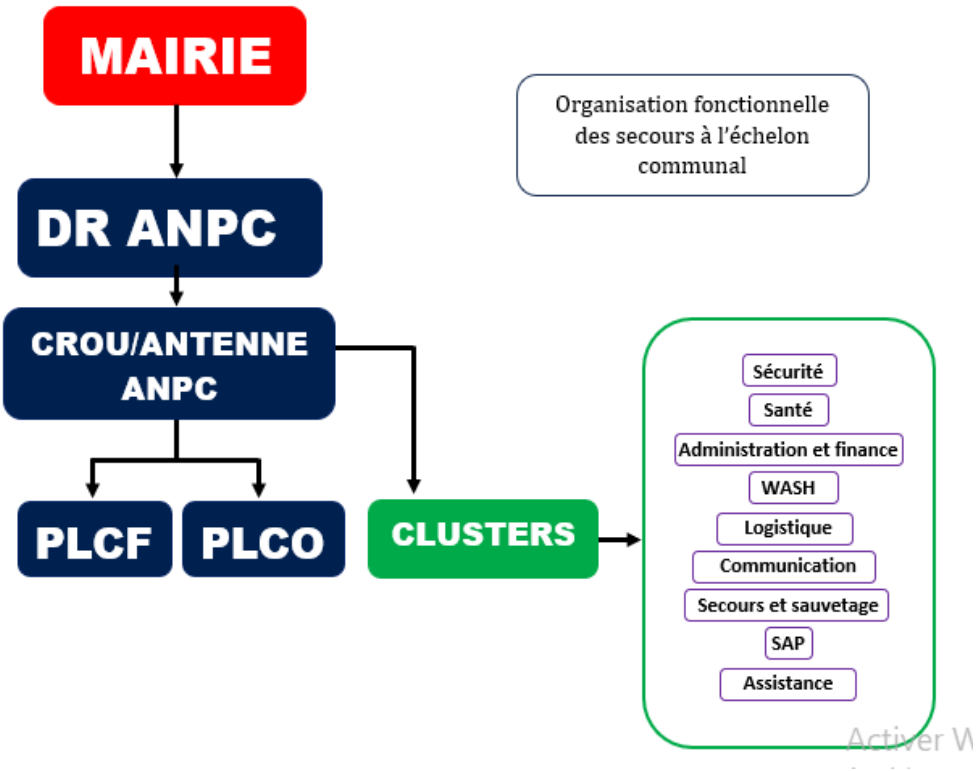

Figure 4 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune Haho 1 présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, les feux de végétations, les vents violents, les conflits intercommunautaires, les accidents de circulation, les épidémies, les sécheresses localisées etc. l'analyse des données desdits aléas collectées auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux appropriés de la commune s'avère nécessaire. Ce plan est dynamique et sera actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : l'assis consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, … à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux Tempêtes/Vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Acquisition de Tronçonneuse à bois	2	-	2	1 000 000	Mairie
1.2	Acquisition Tronçonneuse à Béton	2	-	2	1 000 000	Mairie
1.3	Acquisition des groupes électrogènes	2	-	2	6 000 000	Mairie
1.4	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100	-	100	5 000 000	Santé
1.5	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	Santé
1.6	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la DPS	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	Santé
1.7	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 150 agents)	150	-	150	2 650 000	Santé
1.8	Mettre en place la plateforme locale RRC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	ANPC
1.9	Acquisition des poubelles et sacs poubelles (50)	50	25	25	125 000	Mairie
1.10	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques …)	200	-	200	4 000 000	AS, ANPC
1.11	Identification et évaluation des sites d'accueil	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	ANPC
1.12	Acquisition des vivres (Huile, pâte alimentaire, conserves, gari, sucre)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	ANPC, AS

1.13	Acquisition des non vivres (tôles, pointe, sceau, couverture, nattes, lampes torche, kit de cuisine, pain de savon, détergent etc.)	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	ANPC, AS
1.14	Acquisition des vivres (Maïs, Riz)	PM	PM	PM	PM	ANSAT
1.15	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Mairie
1.16	Pré positionnement des vivres et non vivres (magasin, transport)	1 500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	Mairie
1.17	Acquisition de matériel d'intervention (tentes, bâches à eau, bladers, EPI…)	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	ANPC, CSP
1.18	pré positionnement du matériel d'intervention (tentes, bâches à eau, bladers, EPI…)	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	ANPC, CSP
1.19	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication…)	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	PLRRC
	Sous-Total I				**66 775 000**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	100	0	100	5 000 000	Santé
2.2	Installation des postes de soins mobiles	2	0	2	2 000 000	Santé
2.3	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	Santé
2.4	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	Hydraulique, TDE
2.5	Distribution des comprimés de chlore	500 000	100 000	400 000	400 000	Santé
2.6	Désinfection des sites et habitations	200 000	0	200 000	200 000	Santé
2.7	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	100 000	0	100 000	100 000	Mairie
2.9	Assistance en vivre et non vivre	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	ANPC, AS
2.10	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	ANPC, AS, CRT

2.11	Sécurisation des sites d'accueil	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	FDS
2.12	Prise en charge psychosociale des victimes	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	AS, Santé
2.13	Prise en charge des cas de malnutrition	250	0	250	5 000 000	Santé, nutrition
2.14	Scolarisation des enfants déplacés	200	0	200	3 000 000	Education
2.15	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Education
	Sous-Total II				**34 000 000**	
III	**ACTIVITES DE RELEVEMENT**					
3.1	Destruction des douches et latrines de fortune	500 000	0	500 000	500 000	Assainissement
3.2	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	Assainissement
3.3	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	500	0	500	25 000 000	Mairie , AS
3.4	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	500 000	0	500 000	500 000	Mairie, microfinances
3.5	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	ANPC, Mairie, AS
	Sous-Total III				**26 200 000**	
TOTAL					**126 975 000**	
Coordination (5%)					**6 348 750**	
TOTAL GENERAL					**133 323 750**	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux Feux de végétation/Incendies

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Acquisition du matériel d'intervention (02 camions incendie, 01 ambulance)	3	-	3	420 000 000	CSP
1.2	Maintenance du matériel et équipements d'intervention	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	CSP
1.3	Mise en place et dynamisation des comités anti feu	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Agriculture
1.4	Accompagner la population à la souscription des assurances incendies	500 000	-	500 000	500 000	PLRRC, compagnies d'assurance
1.5	IEC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	PLRRC
1.6	Installation des systèmes de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à risques particuliers	PM	PM	-	PM	CSP, ERP
1.7	Elaboration des plans d'évacuation rapide, POI, PPI	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	ANPC, CSP
1.8	Elaboration des plans de prévention et de sûreté	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	ANPC,CSP
1.9	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques …)	200	-	200	4 000 000	ANPC, AS
	Sous-Total I				**433 500 000**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					
2.1	Maitrise de l'expansion du feu	PM	PM	PM	PM	CSP/comité anti feu

2.2	Sécurisation des lieux de sinistre	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	CSP/comité anti feu
2.3	Secours et sauvetage des personnes et des biens	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	CSP
2.4	Prise en charge des victimes (médicale, psychosociale)	100 kits	0	100	5 000 000	Santé, AS
2.5	Evacuation des blessés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	CSP, Santé
2.6	Assistance en vivres et non vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, kits de cuisine, conserves, Gari, tôle, points, sucre, moustiquaire, natte torche, savon, etc.)	20 000 000	0	20 000 000	20 000 000	ANPC, AS, CRT
2.7	Accueil et installation des sinistrés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	ANPC, AS, CRT
2.8	Scolarisation des enfants déplacés	300	0	300	4 500 000	Education
2.9	Fourniture des kits d'accompagnement aux ménages sinistrés	200	0	200	10 000 000	Mairie
2.10	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	Santé, assainissement
	Sous-Total II				**45 800 000**	
III	**ACTIVITES DE RELEVEMENT**					
3.1	Fourniture de moyens de production aux sinistrés	Agriculture	Semences améliorés, intrants agricoles	0	9 000 000	Agriculture,
3.2	Réhabilitation des habitations et édifices endommagés	ANPC	43 000 000	0	43 000 000	ANPC
	Sous-Total III				**52 000 000**	
TOTAL					**531 300 000**	
Coordination (5%)					**26 565 000**	
TOTAL GENERAL					**557 865 000**	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux Inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Faire l'état des lieux des ouvrages d'assainissement	500 000	-	500 000	500 000	DA, Mairie
1.2	Entretien des ouvrages d'assainissement et équipements	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Mairie
1.3	Aménagement des voies d'accès	10 km	0	10	100 000 000	Mairie, urbanisme
1.4	Construction des ouvrages d'assainissement	PM	PM	PM	PM	TP
1.5	Acquisition des motopompes	3	0	3	1 500 000	Mairie
1.6	Acquisition des groupes électrogènes	2	-	2	6 000 000	Mairie
1.7	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100	-	100	5 000 000	Santé
1.8	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc.)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	Santé
1.9	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la DPS	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	Santé
1.10	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 150 agents)	150	-	150	2 650 000	Santé
1.11	Mettre en place la plateforme locale RRC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	ANPC
1.12	Acquisition des poubelles et sacs poubelles	50	-	50	250 000	Mairie
1.13	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques …)	200	-	200	4 000 000	AS, ANPC

1.14	Identification et évaluation des sites d'accueil	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	ANPC
1.15	Acquisition des vivres (Huile, pâte alimentaire, conserves, gari, sucre)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	ANPC, AS
1.16	Acquisition des non vivres (tôles, pointe, sceau, couverture, nattes, lampes torche, kit de cuisine, pain de savon, détergent etc.)	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	ANPC, AS
1.17	Acquisition des vivres (Maïs, Riz)	PM	PM	PM	PM	ANSAT
1.18	Curage des caniveaux	PM	PM	PM	PM	Mairie
1.19	Organisation de la filière des déchets solides	1	-	1	1 500 000	Mairie
1.20	Suivi de la mise en œuvre de la réglementation sur l'occupation du sol (sensibilisation, interdiction, sanction)	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	PLRRC
1.21	Installation des panneaux d'interdiction de construire dans les zones inondables	5	-	5	1 000 000	ANPC, mairie, CRT
1.22	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Mairie
1.23	Acquisition de petits matériels d'intervention (gilets de sauvetage, tente, bâche à eau, embarcation à coq dur, EPI, Etc…)	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	ANPC,Mairie
1.24	Pré positionnement des vivres et non vivres (magasin, transport)	1 500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	Mairie
1.25	pré positionnement du matériel d'intervention (gilets de sauvetage, pirogues, tentes, bâches à eau, bladers, EPI…)	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	ANPC, CSP
1.26	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication…)	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	PLRRC
	Sous-Total I				**177 400 000**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					

2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	100	0	100	5 000 000	Santé
2.2	Installation des postes de soins mobiles	2	0	2	2 000 000	Santé
2.3	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	Santé, assainissement
2.4	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	Hydraulique, TDE
2.5	Distribution des comprimés de chlore	500 000	100 000	400 000	400 000	Santé, ANPC
2.6	Désinfection des sites et habitations	200 000	0	200 000	200 000	Santé
2.7	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	100 000	0	100 000	100 000	Mairie
2.8	Pompage des eaux dans les zones inondées	300 000	0	300 000	300 000	Mairie, ANPC, CSP
2.9	Assistance en vivre, non vivre et eau potable	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	ANPC, AS, hydraulique
2.10	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	ANPC, AS, CRT
2.11	Sécurisation des sites d'accueil	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	FDS
2.12	Prise en charge psychosociale des victimes	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	AS, Santé
2.13	Prise en charge des cas de malnutrition	250	0	250	5 000 000	Santé, nutrition
2.14	Scolarisation des enfants déplacés	200	0	200	3 000 000	Education
2.15	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Education
	Sous-Total II				**34 300 000**	

III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Construction des ouvrages d'assainissement	PM	PM	PM	PM	TP
3.2	L'entretien des ouvrages d'assainissement existants	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Mairie
3.3	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (à motricité humaine)	2	0	2	12 000 000	Hydraulique
3.4	Surveillance de la qualité de l'eau	2	0	2	120 000	Assainissement
3.5	Destruction des douches et latrines de fortune	500 000	0	500 000	500 000	Assainissement
3.6	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	Assainissement
3.7	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	500	0	500	25 000 000	Mairie
3.8	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	500 000	0	500 000	500 000	Mairie, microfinances
3.9	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	ANPC, TP
	Sous-Total III				**39 320 000**	
TOTAL					**251 020 000**	
Coordination (5%)					**12 551 000**	
TOTAL GENERAL					**263 571 000**	

Annexe 5 : Liste des associations et ONG humanitaires

N°	Structures	Responsables	Contacts
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			